# ACCORD DE TRANSFERT DE MATERIEL

**ENTRE**

…………………………………………………………………….. (Dénomination sociale)

N°SIRET : ……………………………………………

Sise……………………………………………………..

Représentée par………………………………………………(Prénom NOM),………………..(Fonction).

Ci-après dénommée la « Société/Institution ».

**ET**

**SATT CONECTUS ALSACE**,

N° SIRET : 539 210 559 00024

Sise sur le Parc d’Innovation, 650 Boulevard Gonthier d’Andernach 67400 Illkirch,

Représentée par sa Présidente, Madame Caroline DREYER

Ci-après dénommée « CONECTUS ».

**CONECTUS** agissant tant en son nom qu’au nom et pour le compte de :

**L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE**
Etablissement Public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise 2, rue des Frères Lumière – 68093 Mulhouse Cedex

Ci-après dénommée « l’ETABLISSEMENT ».

Ci-après désignées chacune individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties ».

L’ETABLISSEMENT accepte de concéder à des tiers appartenant à la communauté scientifique un droit non-exclusif d’utilisation à des fins d’évaluation du matériel ci-après décrit. En particulier, l’ETBLISSEMENT accepte de transférer le Matériel à l’Institution / la Société et au Demandeur (ci-après collectivement désignés le « Destinataire ») sous réserve de l’acceptation préalable par le Destinataire des termes et conditions du présent accord (ci-après « Accord »).

Dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir, l’ETABLISSEMENT a accompagné la création de la SATT CONECTUS (Société d’Accélération du Transfert de Technologies) dont il est actionnaire pour pouvoir gérer, et ceci de façon exclusive, l'activité contractuelle, l'exécution budgétaire et les activités de valorisation de sa structure.

|  |  |
| --- | --- |
| Demandeur du Matériel  | Nom : Titre :Email :Téléphone :Fax :  |
| Institution / Société employeur du Demandeur *(Nom et adresse)* |  |
| Adresse des locaux dans lesquels les Evaluations seront conduites |  |
| Matériel et quantité demandée |  |
| Scientifique de l’ETABLISSEMENT qui fournira le Matériel | Nom : Email :Téléphone :Laboratoire : |
| Descriptif des Evaluations qui seront entreprises par le Demandeur au moyen du Matériel : |

1. Sous réserve de l’acceptation par le Destinataire des termes et conditions de l’Accord et de la fourniture de l’ensemble des renseignements prescrits dans l’Annexe (reconnue par l’ETABLISSEMENT et le Destinataire comme partie intégrante de l’Accord), le Scientifique de l’ETABLISSEMENT transmettra au Destinataire le Matériel, selon les quantités indiquées ci-dessus, ainsi que les informations relatives à ce Matériel (ci-après désignées par les "Informations") qu’il jugera discrétionnairement nécessaires et utiles au Demandeur.
2. Le Matériel, les Informations, les résultats et tous les dérivés du Matériel resteront la propriété de l’ETABLISSEMENT. Le Destinataire s'engage à utiliser le Matériel et les Informations transmis par l'ETABLISSEMENT aux seules fins de conduire les Evaluations décrites ci-dessus. Le Destinataire s’engage à ne pas analyser le Matériel chimiquement, par rétro conception ou de quelque autre manière pour déterminer l'identité et/ou les propriétés des composants, ni procéder à du reverse engineering.

Aucun autre droit de licence de commercialisation du Matériel ou des Informations n’est accordé au titre de l’Accord.

**3.** Le Destinataire s'engage à ce que le Matériel et les Informations :

1. soient utilisés aux seules fins de conduire les Evaluations, à l’exclusion de toute application commerciale ;
2. ne soient pas distribués ou transmis à une tierce partie dans quelque but que ce soit ;
3. ne soient pas utilisés sur des sujets humains, pour des essais cliniques ou à des fins de diagnostic faisant appel à des sujets humains ;
4. soient utilisés uniquement en accord avec les lois et la réglementation applicables à ce type de matériel et d’information ; et,
5. soient utilisés exclusivement dans les locaux désignés en préambule de l’Accord et par les personnels du Destinataire travaillant dans lesdits locaux et sous la responsabilité directe du Demandeur.

1. Le présent Accord ne saurait être interprété comme une cession par l’ETABLISSEMENT de ses droits sur le Matériel. En particulier, l’ETABLISSEMENT se réserve expressément tous droits qui pourraient lui être conférés par les lois de propriété intellectuelle sur les inventions brevetables qui pourraient résulter de l’utilisation par le Destinataire du Matériel.

**5.**Le Destinataire reconnait que le Matériel fait ou peut faire l’objet d’une demande de brevet. A l’exception de ce qui est prévu dans le présent Accord, aucune licence expresse ou tacite ou aucun autre droit n’est accordé au Destinataire sur les brevets, demandes de brevets, secrets commerciaux ou autres droits de propriété de l’ETABLISSEMENT, y compris sur les formes altérées du Matériel développées par l’ETABLISSEMENT. En particulier, aucune licence expresse ou tacite ou aucun autre droit n’est accordé par l’ETABLISSEMENT aux fins d'utilisation du Matériel, de ses dérivés ou des brevets correspondants pour des applications commerciales.

**6.** Le présent Accord ne saurait empêcher ou différer la publication des résultats de l’Evaluation résultant de l’utilisation du Matériel. Le Destinataire s'engage à fournir à l’ETABLISSEMENT pour information les projets de publications qui contiendraient les résultats obtenus grâce à l’utilisation du Matériel. Le Destinataire s'engage à mentionner selon les usages en vigueur, le Scientifique comme étant la source du Matériel dans toutes les publications contenant des données ou informations obtenues avec le Matériel.
Toutefois, si le Matériel objet des présentes fait l’objet d’une demande de brevet par l’ETABLISSEMENT, la publication des résultats de l’Evaluation pourra être reportée au plus tard 18 mois après la date de dépôt de ladite demande de brevet.

Le présent Accord ne peut être interprété comme conférant le droit d’utiliser les noms et qualités de l’ETABLISSEMENT ou de ses préposés à des fins publicitaires ou commerciales.

**7.**Le Destinataire accepte le Matériel en l’état et reconnaît qu'il est de nature expérimentale et qu'il doit donc être utilisé avec prudence et avec précautions, puisque toutes ses caractéristiques ne sont connues. L’ETABLISSEMENT, SES DIRIGEANTS, EMPLOYES ET AGENTS ne font pas de Demarches et n’offre aucune garantie, expresse ou tacite, de quelque nature que ce soit, notamment quant à la capacite commerciale du Matériel ou des informations, ou leur adéquation a une destination particulière, ou contre une quelconque infraction. L’ETABLISSEMENT, ses dirigeants, employés et agents n’assument aucune responsabilité et ne font aucune démarche en ce qui concerne le Matériel ou son utilisation par le Destinataire. Le Destinataire défendra, indemnisera et préservera l’ETABLISSEMENT, ses dirigeants, employés et agents de tous dommages, réclamations ou responsabilité pouvant résulter de l’utilisation du Matériel ou des Informations.

L‘ETABLISSEMENT ne garantit pas que l’utilisation du Matériel ou des Informations ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

1. Dans l'hypothèse où les Evaluations menées par le Destinataire devaient évoluer vers une collaboration impliquant la mise en œuvre par l’ETABLISSEMENT de moyens autres que ceux prévus au présent Accord, les Parties conviennent de se réunir afin de définir les termes et conditions d'un nouvel accord.
2. Le présent Accord est conclu pour une durée de XXX mois suivant la date de signature du présent Accord par la dernière des Parties.
3. Dans l’hypothèse d’un manquement à ses obligations, en vertu du présent Accord, par l’une ou l’autre des Parties, l’autre Partie aura la faculté de résilier de plein droit le présent Accord par lettre recommandée si l’exécution de cette obligation n’est pas effectuée par la Partie en faute, dans les trente (30) jours suivant une mise en demeure d’avoir à l’exécuter.

Par ailleurs, le Destinataire s’engage à tenir l’ETABLISSEMENT et le Scientifique immédiatement informé en cas d’arrêt anticipée des Evaluations. Le cas échéant, l’ETABLISSEMENT pourra résilier de façon anticipée et de plein droit le présent Accord par notification écrite adressé au Destinataire.

1. A l’expiration du présent Accord et en cas de résiliation anticipée du présent Accord pour quelque raison que ce soit, le Destinataire s’engage à ne plus utiliser le Matériel et les Informations et à retourner immédiatement à l’ETABLISSEMENT tout échantillon du Matériel, toute Information et toute copie d’Information restant en sa possession.
2. Toutes les données à caractère personnel liées au présent Accord sont collectées uniquement à des fins de traitement, d’exécution et de suivi de l’Accord. Ce traitement est effectué sous la responsabilité de CONECTUS.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel et en particulier au Règlement General sur la Protection des Données n° 2016/679, les personnes physiques dont les données sont collectées dans le cadre de l’exécution de l’Accord bénéficient d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de modification et de suppression de leurs données en sollicitant le Délégué à la Protection des Données de CONECTUS, à l’adresse suivante : dpo@satt.conectus.fr.

La personne concernée a également la possibilité de saisir la Commission Nationale de l’informatique et des Libertés (CNIL).

1. Le présent Accord est régi par la loi française.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent Accord, et sauf en cas d’urgence justifiant la saisine d’une juridiction compétente statuant en référé, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si les Parties ne parviennent pas à trouver un accord amiable dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la notification du différend, les Parties conviennent de saisir le Médiateur des Entreprises désigné par le Ministère de l’Economie.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant le tribunal français compétent.

Fait à Illkirch, le
en deux (2) exemplaires originaux,

 **CONECTUS / L’ETABLISSEMENT LE DESTINATAIRE**

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

 *(Signature d’un représentant dûment habilité*

 *à engager l’Institution/la Société par sa signature)*

 La Présidente .............................

 Caroline DREYER ................................

## Vu et accepté par le Demandeur :

## \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_